

**SAINT-JEAN
LIGOURE**

une commune riche d'histoire(s)

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Chabatz d'entrar

Revue municipale

Juin 2023

N°94



Crédit photos : Nicolas de Jesus



A l'issue de la rénovation des façades, la Rue des Roses également appelée « la montée au Château » sera embellie.

La Commune vient d'acquérir la maison des anciens épiciers, Denise et Georges MACAUD que les anciennes générations ont bien connu. Cet immeuble idéalement placé à proximité de la Mairie et de la Maison PRADOU est un investissement pour l'avenir. L'étage et les combles pourront accueillir des appartements locatifs toujours très recherchés. Le rez-de-chaussée offre plusieurs possibilités, mais la municipalité déjà très investie dans les programmes de travaux en cette année 2023 réserve cette future restauration pour les années à venir. L'achat de cette maison s'accompagne d'un jardin avec garage. Petit à petit, les services techniques et les élus vont s'employer à nettoyer cette parcelle qui aura pour vocation d'ouvrir une place avec des stationnements car ceux-ci manquent aux abords de la Mairie.



Le mot du Maire



Madame, Monsieur, Chers administrés,

Ce numéro de juin aborde une actualité communale très fournie. Pour la seconde année consécutive, le Conseil Municipal a voté un budget que je qualifierai de « hors normes » ! En effet, la section de l'investissement laisse apparaître de nombreuses réalisations. L'an dernier, le chantier le plus important était la mise aux normes et l'extension de la cuisine scolaire. En 2023, deux actions seront importantes financièrement. La première sera l'acquisition de la maison et du jardin de la famille MACAUD Denise et Georges. Comme évoqué en pages intérieures de ce « Chabatz d'Entrar », seule la parcelle du jardin va faire l'objet de travaux dans l'immédiat. L'immeuble servira de lieu de stockage, en attendant sa restauration future. Le deuxième chantier sera la réalisation de trois « pied-à-terre » commerciaux dans la place restante de l'ancien fournil. Saint-Jean-Ligoure se développe et votre municipalité attache une importance fondamentale à vous apporter des services. Pauline COURTOIS est prête à investir son espace. Une coiffeuse devrait prendre possession du deuxième local. Le troisième reste vacant pour le moment. Lorsque ces travaux seront achevés, tout l'espace du rez-de-chaussée de l'ex-boulangerie sera utilisé.

L'implantation du pylône de téléphonie mobile est en bonne voie. A l'heure où je rédige cet édito, le dossier a reçu l'avis favorable des services de l'urbanisme. L'équipe municipale espère sa mise en service avant la fin de cette fin d'année 2023.

Le déploiement de la fibre est achevé et le réseau vous est ouvert. Il est bon de rappeler que si vous possédez déjà une ligne « cuivre » avec une box, l'intervention est la plupart du temps gratuite (sauf difficulté à remplacer le fil existant par un fil « fibre »). Mais si vous ne possédez pas de ligne et que vous souhaitez en créer une, l'opération est payante pour l'utilisateur. Je regrette le manque de clarté dans la communication liée à l'arrivée de cette technologie qui a laissé penser que l'ouverture de la fibre serait systématiquement gratuite. Il me semble important de rappeler ici que le financement des travaux de déploiement est cofinancé par l'intercommunalité, la Région Nouvelle Aquitaine, et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Votre Mairie recense les difficultés que vous rencontrez, mais elle n'a pas compétence de financer le coût restant pour les contribuables. Je déplore les agressions verbales reçues par Catherine, notre secrétaire de Mairie ainsi que quelques élus. Saint-Jean-Ligoure n'échappe pas, hélas, à la dégradation du climat social. Les conflits entre voisins sont de plus en plus nombreux alors que nous avons la chance de vivre dans

une commune où il fait bon vivre. Certains de ces comportements inqualifiables font l'objet d'un signalement auprès de la Gendarmerie.

Le nouveau jeu pour les enfants du parc de la Mairie est fonctionnel. Le choix du matériel est volontaire : vos élus ont voulu faire « un clin d'œil » à nos amis agriculteurs » en installant symboliquement un tracteur et sa remorque. Je profite de cette évocation de la filière agricole pour dénoncer l'avis de la cour des comptes qui a récemment rendu responsable de la pollution la filière d'élevage en France. Nous, élus, de Saint-Jean-Ligoure, dénonçons avec force et vigueur cette forme de démagogie : voulons-nous afficher zéro émissions carbone en nous débarrassant de nos industries et de nos productions agricoles et acheter à l'autre bout de la planète les différents produits dont nous avons besoin ? Il nous semble primordial, au contraire, de produire sur le territoire National afin de garantir notre sécurité alimentaire.

Il y a du changement du côté des services techniques. Georges MARTIN qui occupait l'un des deux emplois de titulaire a fait le choix de revenir dans le secteur privé rémunérant beaucoup mieux que la fonction Publique territoriale. Jean-Marc BOUSQUET a pris ses fonctions au mois de Mai et nous lui souhaitons la bienvenue.

Une équipe de bénévoles a mis en place le fleurissement végétal du centre-bourg lors d'un récent weekend. Avec un budget modéré, nous devrions obtenir un cadre champêtre propice à la détente dont nous avons toutes et tous besoin. La nouveauté de cette année 2023 est l'installation de plantes se développant en milieux humides aux abords du lavoir de la Place du 8 Mai 1945. La municipalité les remercie pour leur implication qui soulage nos employés communaux.

La fête de la Saint-Jean approche à grands pas ! Emmanuelle CONRADY, Nouvelle présidente du comité des fêtes et sa dynamique équipe vous ont concocté un copieux programme de divertissements qui débiteront en fin de journée samedi 24 juin et se poursuivra toute la journée du dimanche. Le programme est détaillé en dernière page de ce journal de juin.

Durant l'été, n'hésitez pas à vous rendre au Bistrot Saint-Jean qui termine actuellement une terrasse sur le bord du ruisseau « le Ligouret ». Cette guinguette construite en bois de palettes, au bord de l'eau est un véritable havre de repos et de détente. Tout au long de la saison, vous pourrez bénéficier une programmation musicale variée et de grande qualité.



Excellente trêve estivale à vous tous,

Bien respectueusement,

Didier Marcellaud.

L'état civil



Louis DUSSART CONSTANS,
est arrivé dans le foyer d'**Aude
CONSTANS et de Laurent DUSSART,**
au lieu-dit « Labrousse ».

Elio MOSNIER,
est arrivé dans le foyer de **Mélanie DOS
SANTOS SARMENTO et de Nicolas
MOSNIER,**
au lieu-dit « Les Vigeries ».



*Nous adressons nos félicitations aux parents et
tous nos vœux de bonheur et de prospérité à
leurs enfants.*



Madame Jeanne MULET - AVELLA,
veuve de René MARTY, demeurant
avenue des Tilleuls est décédée le 21
mai 2023.

*Nous adressons nos sincères
condoléances à leurs familles et
nous prenons part à leur peine.*

Parrainage civil



La cérémonie de parrainage civil du jeune
citoyen **Camille MARTY,** né le 21 juin 2022,
fils **Déborah FAURE et d'Eloi MARTY** s'est
déroulée à la Mairie, le samedi 11 mars
2023.

*L'enfant a été placé sous la protection de l'autorité
légale et républicaine issue du suffrage universel.*

Quoi de neuf ?

PONT DU CHEMIN COMMUNAL AU LIEU-DIT « LES CHAMPS »

Le pont situé sur le chemin communal du lieu-dit « Les Champs » s'est effondré sous le passage d'un engin au tonnage inadapté. La Commune a engagé en urgence les travaux nécessaires à sa restauration qui aura coûté aux contribuables la somme de **3.948,00€ T.T.C.**



L'entreprise a dû creuser jusqu'au niveau des canalisations existantes et regarnir le trou avec du béton.

Un arrêté de limitation de tonnage à 19 tonnes a été pris et la signalisation réglementaire a été posée aux extrémités du chemin. Il a été transmis à la Gendarmerie selon la procédure habituelle.

NUMEROTATION DES MATS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC



Chaque mât de l'éclairage public dispose d'une plaque d'identification qui lui est propre. Sur cette dernière figure un numéro qui permet de déclarer une panne aux services du syndicat Energies Haute-Vienne (S.E.H.V.) de déclencher une intervention. Avec le temps, certaines de ces plaques ont disparu ou sont partiellement lisibles. Une demande de renouvellement a été faite auprès des services compétents.

BOITIER DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE ENDOMMAGE

Le boîtier de la fourniture en énergie



électrique de l'une des maisons d'habitation du lotissement « Le Hameau de la veysière » avait été endommagé. Le voici remis en place après vérifications d'usage par Enédis dépannage. N'hésitez pas à signaler tout désordre au secrétariat de Mairie ou directement auprès de vos élus qui font les déclarations nécessaires.

Quoi de neuf ?

NETTOYAGE EN AMONT DES OUVRAGES D'ART

Avec le réchauffement climatique, les événements météorologiques sont de plus en plus forts et soudains. Les services de l'Etat attirent régulièrement



l'attention des élus sur l'état des ponts se trouvant sur les cours d'eau. Plus précisément, il est demandé de vérifier si des végétaux et des sédiments ne se sont pas accumulés en amont des ouvrages d'art. En effet, en cas de crues majeures, la structure des ponts peut être partiellement ou totalement



détruite. Les cours d'eau de notre commune se situent pour la plupart sur des parcelles privées et le nettoyage régulier incombe aux propriétaires.

SAISON CULTURELLE 2023 : EXPO DE PEINTRES A LA MAISON « PRADOU »

La saison culturelle a débuté à Saint-Jean avec une exposition des œuvres



de peintres de renom : **Marcel CAFFY** et **Sandrine AUDEVARD**. Les 26, 27 et 28 mai 2023, ces deux artistes reconnus ont fait découvrir leur immense talent à la population.

A VOS CALENDRIERS : FETE DE LA SAINT-JEAN

La fête de la saint-Jean se déroulera les 24 et 25 juin 2023. Venez découvrir les différentes manifestations pour la plupart en accès gratuit. Samedi soir et dimanche toute la journée, notre village sera en fête !



Fête du village

Quoi de neuf ?

ASSOCIATION RETRO RACING-CLUB

L'association « **Rétro Racing-Club** » dont le siège est à Pierre-Buffière compte plusieurs adhérents de Saint-Jean-Ligoure. Cette structure compte



plus d'une centaine d'adhérents possédant tous une voiture ou une moto ancienne. Ceux-ci effectuent de nombreuses sorties durant l'année et sont très heureux de vous faire partager leur passion. C'est ainsi que plusieurs véhicules seront présents lors de la fête de la saint-Jean.

ASSURANCES ET ASSOCIATIONS.

Il est bon de rappeler que chaque association doit posséder une assurance couvrant les risques liés à ses activités. En effet, en cas d'accident



matériel ou corporel, l'association doit pouvoir dédommager les dégâts et les sinistres dont elle a la responsabilité. L'assurance est obligatoire et la plupart

des compagnies proposent des contrats associatifs.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TOITURES DES IMMEUBLES COMMUNAUX.

Notre commune investit chaque jour dans des programmes de travaux neufs ; tout en assurant l'entretien courant des infrastructures existantes.

C'est le cas pour les toitures des immeubles qui ont été inspectées par



l'entreprise DULERY et FILS et Nicolas DE JESUS, Adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux.

C'est ainsi que l'entreprise va intervenir sur les toitures de l'Eglise, de la Maison Pradou, du presbytère et de la main de santé et de bien-être.

LA MAIRIE POSSEDE LA TECHNOLOGIE FIBRE INTERNET.

La Mairie a été raccordée à la fibre internet le mercredi 24 mai 2023.

Désormais, la qualité de la connexion est bien meilleure. Avec l'arrivée du pylône de téléphonie à la fin de l'année, le réseau sera enfin disponible dans le bourg.



L'Agenda de vos Élus



2023 - FEVRIER

03-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec l'entreprise CMCTP	Marcellaud - De Jesus
04-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
04-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Distribution colis des ainés	Cheyronnaud -Bouilhaguet
07-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Maire-Adjoint	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
07-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous avec une famille	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
11-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
12-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail récupération de la TVA de 2022	Marcellaud - Cheyronnaud
13-févr.	St-Yrieix-la-Perche	Départ en retraite de J-Jacques PICOT, Trésorerie de St-Yrieix	Marcellaud
13-févr.	Chalus	Communauté de Communes - réunion du CIAS	Cheyronnaud
13-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	
14-févr.	Limoges	Réunion à la Préfecture - Téléphonie mobile	Marcellaud - De Jesus
17-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Distribution colis des ainés	Cheyronnaud -Bouilhaguet
18-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
20-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec élus de St-Priest-Ligoure / restauration scolaire	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
21-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Candidature personnel municipal	Cheyronnaud
22-févr.	St-Hilaire-Bonneval	Inspection de la Gendarmerie Nationale	Marcellaud
24-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Assemblée générale société de pêche "Ligoure-Briance"	Marcellaud - De Jesus
24-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réception définitive des travaux de la cuisine scolaire	Marcellaud
24-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Maire-Adjoint	Marcellaud - Cheyronnaud
25-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus - Faucher
25-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec Maître Philippe Clerc	Marcellaud - De Jesus
25-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec Ciné + Limousin	Marcellaud - De Jesus
25-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Visite immeuble "Macaud"	Marcellaud - Cheyronnaud
26-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec Anne-Marie Cubertafoin - Point visites guidées	Marcellaud
27-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec un contribuable	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
27-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Accompagnement prise de poste	Cheyronnaud

2023 - MARS

03-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec fournisseur de voirie	Marcellaud
04-mars	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
05-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec la Gendarmerie	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
08-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec association Histoire et Patrimoine (Victor Hugo)	Marcellaud
09-mars	Saint-Priest-Ligoure	Conseil d'école	Marcellaud - Cheyronnaud
10-mars	Saint-Jean-Ligoure	Visite de Mme la Préfète au lieu-dit "Lauterie"	Marcellaud - De Jesus
10-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion d'information fibre avec opérateur Orange	Marcellaud - De Jesus
11-mars	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
12-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec un administré	Marcellaud - Cheyronnaud
12-mars	Saint-Jean-Ligoure	Visite d'un appartement communal pour mise en location	Marcellaud - Cheyronnaud
14-mars	Saint-Priest-Ligoure	Commission R.P.I	Marcellaud - Cheyronnaud
15-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec J-Louis Nouhaud, Conseiller Départemental	Marcellaud - De Jesus
16-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Comité des fêtes	Cheyronnaud - De Jesus
17-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion d'information fibre avec opérateur NATHD	Marcellaud - De Jesus
18-mars	Limoges	Assemblée Générale de la Fédération Départementale de Pêche	Marcellaud - De Jesus
18-mars	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
19-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail élus	Marcellaud - Cheyronnaud
20-mars	Solignac	Réunion syndicat entretien cours d'eaux SABV	Marcellaud
21-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
22-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Comité des fêtes	Cheyronnaud
24-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail budgets 2023	Marcellaud
25-mars	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
25-mars	Pierre-Buffière	Comice agricole	Marcellaud - De Jesus
25-mars	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec des administrés	Marcellaud - De Jesus

L'Agenda de vos Élus (suite)



26-mars	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec des administrés	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
28-mars	Saint-Jean-Ligoure	Mise en location appartement communal	Marcellaud - De Jesus
28-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion représentant associatif	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
31-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail budgets 2023 avec Mr le Trésorier	Marcellaud
31-mars	La Meyze	Assemblée générale Groupama	Marcellaud

2023 - AVRIL

01-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
04-avr.	Limoges	Réunion au Conseil Déptal - Gestion site de Saint Pardoux	Marcellaud
05-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Assemblée Générale comité des fêtes	Cheyronnaud - De Jesus
05-avr.	Flavignac	Vote du budget de l'intercommunalité	Marcellaud
07-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail budgets communaux 2023	Marcellaud
08-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
11-avr.	Nexon	Réunion Centre communal d'action sociale - Intercommunalité	Cheyronnaud
12-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal - vote des budgets 2023	
14-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion construction antenne de téléphonie mobile	Marcellaud - De Jesus
15-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
15-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec une orthophoniste	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
15-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion du Comité des Fêtes	Marcellaud - De Jesus
17-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Distribution colis des ainés	Cheyronnaud - Bouilhaguet
18-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Maire-Adjointes	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
25-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec peintre Marcel Caffy	Marcellaud
25-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma	Marcellaud - Cheyronnaud
26-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion comité des fêtes	Marcellaud - Cheyronnaud
26-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Maire-Adjointes	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus

2023 - MAI

02-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion société de pêche	De Jesus
03-mai	Pierre-Buffière	Réunion construction centre de secours de Pierre-Buffière	Marcellaud - Cheyronnaud
05-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion construction pylône de téléphonie mobile	Marcellaud - De Jesus
06-mai	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud
08-mai	Saint-Jean-Ligoure	Préparation cérémonie du souvenir	
08-mai	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie du souvenir du 8 Mai	
10-mai	Saint-Jean-Ligoure	Entretien d'embauche	Marcellaud - De Jesus
10-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion du comité des fêtes	Cheyronnaud - De Jesus
12-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion journal de juin 2023	Marcellaud - De Jesus - Deconchat
13-mai	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus - Coiffe
13-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion journal de juin 2023	Marcellaud - De Jesus
15-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec fournisseur cantine scolaire	Cheyronnaud
17-mai	Boisseuil	Signature notaire vente lot N°9 Lotissement "La Veyssière"	De Jesus
18-mai	Saint-Jean-Ligoure	Installation du fleurissement du bourg et des lotissements	Marcellaud - Cheyronnaud - Lebraud - Bouilhaguet - Reyrolle
19-mai	Saint-Jean-Ligoure	Installation du fleurissement du bourg et des lotissements	Marcellaud - Cheyronnaud - Lebraud - Bouilhaguet - Reyrolle
20-mai	Saint-Jean-Ligoure	Installation du fleurissement du bourg et des lotissements	Marcellaud - Cheyronnaud - Lebraud - Bouilhaguet - Reyrolle
24-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion journal de juin 2023	Marcellaud - De Jesus
26-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion subventions aux communes du Conseil Départemental	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
27-mai	Saint-Jean-Ligoure	Permanence élus	Marcellaud - De Jesus
27-mai	Saint-Jean-Ligoure	Maison Pradou vernissage exposition peintures	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
28-mai	Saint-Jean-Ligoure	Maison Pradou animation accueil des visiteurs exposition peintures	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud
29-mai	Saint-Jean-Ligoure	Maison Pradou animation accueil des visiteurs exposition peintures	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Bouilhaguet

SÉCURITÉ RENFORCÉE À L'ÉCOLE



Profitant des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la cuisine scolaire, la municipalité a décidé l'installation d'un dispositif permettant de contrôler l'accès à l'école.

A leur arrivée sur la Place de l'Ecole, les parents et les fournisseurs devront sonner pour annoncer leur présence. Trois boutons d'appel permettront d'appeler au choix la garderie, le restaurant scolaire ou la salle de classe de Madame la Directrice. Ces trois lieux disposeront d'un écran leur permettant d'identifier la personne qui désire pénétrer dans les locaux. Cet équipement est devenu obligatoire depuis le début des vagues d'attentats.



Rappelons que depuis quelques années déjà, la cour intérieure est fermée à clés durant le temps de classe. Les locaux de la cuisine scolaire et de la garderie font l'objet – eux aussi – d'un contrôle d'accès pour des raisons d'hygiène et de sécurité de nos enfants. Les personnels sont sensibilisés à l'observation au repérage des individus non identifiés qui pourraient se trouver aux abords de l'école ou de la place. A plusieurs reprises, les gendarmes ont été appelés pour effectuer des contrôles d'identité.

L'ÉCOLE AUTREFOIS : SOUVENIRS



Cette photo prise en août 2013 rappelle à nos aînés l'époque où la cour était séparée par un mur en pierre de granit. Cet édifice marquait alors la séparation entre l'école des filles et celle des garçons.

Afin de conserver un témoignage de l'existence de cet ouvrage démoli lors de la rénovation de la moitié de la cour, la municipalité a fait conserver un petit élément de mur contre celui qui soutient les terres du talus.



A gauche du portail de coloris vert se trouvait une dalle de granit. En-dessous de celle-ci se trouve un puits dans lequel l'eau potable nécessaire à l'école était puisée. Deux bacs permettaient alors de stocker le précieux liquide qui ne s'écoulait pas d'un robinet comme cela paraît évident aujourd'hui. Une trappe en fonte permet d'accéder au puits en cas de besoin.

VISITE DU GAEC DE LAUTERIE



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Sur la photo de gauche :
3^{ème} Devant la porte **David LAVAUD** et devant la fenêtre **Alexandra LAVAUD** les propriétaires du **G.A.E.C. de LAUTERIE** au lieu-dit « **Lauterie** ».

Photo de droite : Madame **Fabienne BALUSSOU**, **Préfète de la Haute-Vienne** et **Didier MARCELLAUD**, **Maire de Saint-Jean-Ligoure**.

Comme l'a relaté dans son article du samedi 11 mars, « une, deux, trois couches de surbottes et une combinaison stériles enfilées petit à petit et dans un triple sas sanitaire » sont le préalable requis pour pénétrer dans les locaux où se trouvent les volatiles. Ces mesures drastiques entre dans le cadre de la charte sanitaire « volailles ».

Malgré la baisse de l'incidence dans les élevages ces dernières semaines, le risque de contamination reste élevé. Les services de l'Etat étaient également présents lors de cette

sympathique visite qui a permis de mettre en lumière un élevage attaché au bien-être animal et convaincu par l'agriculture biologique. Durant la visite, Madame la Préfète a pu voir le conditionnement en palette des œufs pondus quelques minutes auparavant. Nicolas DE JESUS, Adjoint au Maire était également présent.



Crédit photos - Nicolas DE JESUS

Bon vent au G.A.E.C. de Lauterie et à leurs 6000 « cocottes » pondeuses !

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL



Séance du samedi 10 décembre 2022

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

Etaient présents : Mesdames Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUILHAGUET, Christelle DELL'ISOLA, Messieurs Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Eddy COIFFE, Simon VIGNAUD, et Fabrice REYROLLE.

Etaient absents avec procuration : Bart THORREE (procuration à Didier MARCELLAUD), Gilles DECONCHAT (procuration à Eddy COIFFE), Frédéric PIDEILL (procuration à Nicolas DE JESUS), Louis FAUCHER (procuration à Céline CHEYRONNAUD), Laurent LEBRAUD (procuration à Simon VIGNAUD).

Etaient absents : Jérôme GOURCEROL.

Secrétaire de séance : Madame Christelle DELL'ISOLA a été désignée en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET.

Le Conseil municipal,

- Vu le budget primitif de 2022,
- Vu l'état des dépenses d'investissement de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite des crédits ouverts au budget 2022 ; non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :
- **Chapitre 21 : 15.028,00€** (60.112,72€ au budget 2022)
- **Chapitre 23 : 99.203,00€** (396.814,06€ au budget 2022)

II – CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DES POMPIERS DE PIERRE-BUFFIERE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de la construction du futur centre de secours des pompiers de Pierre-Buffière. Il rappelle que deux centres interviennent sur le territoire communal ; majoritairement Celui de Pierre-Buffière, et pour quelques hameaux, celui de Nexon. Jusqu'à présent, les communes participaient uniquement aux frais de fonctionnement du S.D.I.S.87 (contingent 2022 versé au Conseil

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Départementale de 7.145,00€) C'est la seconde fois que notre commune est sollicitée pour participer à financer les travaux de reconstruction des bâtiments des Centres de secours de sa zone d'intervention. En effet, par délibération en date du 12 février 2022, la commune de Saint-Jean-Ligoure a donné son avis favorable au financement du Centre de secours de Nexon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considère que ce n'est pas aux communes de financer la partie investissement des Centres de Secours dans le Département de la Haute-Vienne, mais au S.D.I.S.87 lui-même au travers de la cotisation des communes et du Conseil Départemental.

Toutefois, compte tenu du rôle fondamental que tiennent les pompiers dans le secours à la personne, du caractère indispensable de leur présence au travers d'un maillage de centres de secours dans le Département et des besoins sans cesse en augmentation de la population, le Conseil municipal décide de donner un avis favorable à la participation financière qui sera demandée, pour un montant maximum de 33.000,00€ et même si une ou plusieurs communes devaient ne pas participer au financement du futur centre de secours.

III – CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 06 novembre 2020, le Conseil a émis un avis favorable à l'adhésion au contrat de groupe risque statutaire conclu par le centre de gestion avec la compagnie CNP, en groupement avec le courtier SOFAXIS. Il expose que par courrier en date du 26 juillet 2022 le centre de gestion a informé les collectivités adhérentes que la compagnie d'assurances CNP voulait résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 le dit contrat encore valable pour deux années ; une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier.

Durant l'été, le centre de gestion de la Haute-Vienne a régulièrement rencontré SOFAXIS afin de connaître les marges de manœuvre qui s'ouvrent aux différents contrats. A l'issue de ces échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives :

- Diminuer les remboursements des indemnités Journalières (I.J.) de 20% sans modifier le taux de cotisation,
- Augmenter de 10% le taux de cotisation et de diminuer de 10% le remboursement des I.J.

Les membres du Conseil d'Administration du centre de gestion de la Haute-Vienne réunis le 14 octobre 2022 ont décidé de retenir la seconde proposition, à savoir l'augmentation de 10% du taux de cotisation, et la diminution de 10% du remboursement des I.J.

En conséquence, le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De choisir de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. proposé par le centre de gestion,
- D'accepter la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier SOFAXIS,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

IV – PRET RELAIS LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE LA VEYSSIERE » - CAISSE D'EPARGNE ET DU LIMOUSIN.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le prêt relais de deux ans arrive à son terme en décembre 2022. Il conviendrait de reconduire le financement pour la somme de 50.000,00€. Après consultation des établissements financiers, il s'avère que la meilleure proposition vient de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin à un taux fixe de 3% pour une durée de deux ans. Le remboursement sera trimestriel avec des frais de dossier de 50,00€ pour un montant de 50.000,00€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant, et à procéder sans autre délibération et à son initiative au déblocage des fonds.

V – POINT SUR LES TRAVAUX REALISES EN 2022.

Monsieur le Maire énumère les principaux travaux réalisés en 2022 :

- Réfection des routes communales de **Lauterie** et du **Montet** (programme annuel éligible aux subventions du Département – programme des grosses réparations de la voirie communale (G.R.V.C.).

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

- Installation d'un défibrillateur sous le préau de la salle des fêtes.
- Installation de deux capteurs de CO² dans les salles de classes.
- Sept tablettes ont été offertes aux enfants de Saint-Jean-Ligoure qui partent pour le collège.
- Achat d'un broyeur d'accotements.
- Les chaises de la salle des fêtes ont été entièrement remplacées.
- L'un des deux panneaux de basket du terrain multisports a été changé.
- Le pont de « Chabreuil » situé sur un chemin communal a été restauré.
- Des panneaux de voirie ont été renouvelés et une signalétique indiquant la salle associative « Pradou » et la salle des fêtes ont été posés.
- Des entrées busées ont été refaites au lieu-dit « La Croix des Villettes » et à « Richebourg ».
- Les travaux d'extension de la cuisine du restaurant scolaire sont aux trois quarts achevés.

VI – AFFAIRES DIVERSES.

- **Economies d'énergie :**
Afin de réaliser des économies d'énergie en dépenses d'électricité, les foyers de l'éclairage public vont tous être remplacés et équipés de la technologie « à led ».
- **Salon des Maires de Paris :**
Monsieur le Maire et **Monsieur Nicolas DE JESUS, 2^{ème} Adjoint au Maire** se sont déplacés au salon des Maires.
- **Pylône de téléphonie mobile :**
Madame la Préfète a informé Monsieur le Maire de l'installation du pylône de téléphonie mobile afin de desservir le centre-bourg (parution au Journal Officiel attendue début 2023).

Séance du samedi 14 janvier 2023

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

Etaient présents : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD, Christelle DELL'ISOLA,** Messieurs **Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Eddy COIFFE, Gilles DECONCHAT, Simon VIGNAUD, Louis FAUCHER, Laurent LEBRAUD** et **Fabrice REYROLLE.**

Etaient absents avec procuration : **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Frédéric PIDEILL** (procuration à Céline CHEYRONNAUD), **Corinne BOUILHAGUET** (procuration à Laurent LEBRAUD).

Etaient absents : **Jérôme GOURCEROL**

Secrétaire de séance : **Monsieur Louis FAUCHER** a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – ACQUISITION DE L'IMMEUBLE « MACAUD », RUE DES ROSES.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que ceux-ci se sont prononcés favorablement pour acquérir par préemption la parcelle contenant un jardin et un petit garage tous deux situés au carrefour de la Mairie.

Monsieur Roland OFFER, agent immobilier en charge de la vente des biens immobiliers issus de la succession MACAUD Denise est venu rencontrer Monsieur le Maire et les deux Adjointes. Les élus lui ont confirmé que la commune était toujours intéressée par la parcelle du jardin, qu'elle préempterait le moment venu et qu'il ne pouvait la vendre.

L'agent immobilier a indiqué ses grandes difficultés rencontrées pour vendre la maison seule, sans terrain.

Monsieur le Maire et les Adjointes lui ont demandé de faire une proposition financière compte tenu de ces nouveaux éléments.

La proposition suivante a été faite au Conseil municipal : la maison et le jardin pour la somme de 75.000,00€ frais d'agence compris. Les frais de notaire viendront en plus (environ 6.000,00€).

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Monsieur le Maire demande aux élus de délibérer sur l'achat éventuel de cet ensemble pour les raisons suivantes :

- La commune ne dispose plus de locaux pouvant à l'avenir accueillir des « pieds à terre » commerciaux, et « gouverner, c'est prévoir et anticiper l'avenir ». Le bâtiment de l'ancien fournil sera entièrement occupé en fin d'année 2023. Le Rez-de-chaussée de la maison peut accueillir plusieurs commerces par exemple.
- La commune dispose actuellement de 9 appartements communaux tous loués. Ils rapportent la somme d'environ 40.000,00€ par an. La commune doit s'approprier de nouvelles recettes locatives pour compenser la baisse des dotations de l'Etat. La demande est importante pour des logements locatifs de type T1. L'étage et les combles de la maison peuvent accueillir plusieurs appartements.
- Cet immeuble idéalement situé au carrefour de la Mairie s'intégrera parfaitement au cœur du bourg lorsqu'il sera rénové.
- Le jardin va pouvoir être aménagé rapidement afin d'offrir de nouveaux emplacements de stationnement indispensables de par les activités du « Bistrot Saint-Jean », et la réouverture de la quasi-totalité des maisons fermées dans le bourg. L'utilisation de cet ancien jardin va permettre de créer une véritable place de village.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1311-10,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1212-1,

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien conformément au 2^{ème} alinéa de l'article L.1311-10 du CGCT,

Considérant le bien immobilier situé rue des Roses 87260 SAINT JEAN LIGOURE, cadastré ZY68 et du jardin cadastré ZP107 et ZP108, d'une superficie de 1017 m², propriété de Monsieur Alain MACAUD,

Considérant la proposition de la commune d'acquiescer ce bien au prix de 75 000 €

Considérant l'arrêté du 5/12/2016 modifiant l'arrêté du 17/12/2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

Considérant que cette acquisition permettra à la commune de développer son patrimoine locatif et améliorer le stationnement dans le bourg,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquiescer la propriété de Monsieur MACAUD pour la somme de 75 000 € (frais d'agence compris) et hors frais notariés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié,
- de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

II – AFFAIRES DIVERSES.

- A) – CEREMONIE DES VŒUX.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la cérémonie des vœux à la population est prévue vendredi 20, à 18h30

- B) – LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS ».

La deuxième fleur est maintenue.

Séance du lundi 13 février 2023

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.

Etaient présents : Madame Céline CHEYRONNAUD, Messieurs Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Frédéric PIDEILL, Gilles DECONCHAT, Simon VIGNAUD, Laurent LEBRAUD et Fabrice REYROLLE.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Etaient absents avec procuration : Bart THORREE (procuration à Didier MARCELLAUD), Louis FAUCHER (procuration à Nicolas DE JESUS), Corinne BOUILHAGUET (procuration à Céline CHEYRONNAUD), Eddy COIFFE (procuration à Simon VIGNAUD).

Etaient absents : Jérôme GOURCEROL, Christelle DELL'ISOLA

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice REYROLLE a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité d'établir une convention de mise à disposition de notre salle des fêtes située avenue des Ligures, régissant les modalités et les conditions générales d'utilisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 février 2021 adoptant les tarifs de location de la salle des fêtes

Vu le projet de convention présenté aux membres présents qui a pour objet de définir et régler les conditions dans lesquelles la commune met à disposition ladite salle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes du contrat de location de la salle des fêtes et autorise Monsieur le Maire à signer toute convention entre la Commune et chaque utilisateur.

II – AGRANDISSEMENT ET MISE EN CONFORMITE DE LA CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire expose au conseil que lors de la réalisation des travaux d'agrandissement et de mise en conformité de la cuisine du restaurant scolaire, des travaux supplémentaires non prévisibles lors de la consultation des entreprises doivent être réalisés ou supprimés. Il propose à l'assemblée les avenants suivants :

<u>Lot N°</u>	<u>Entreprise</u>	<u>H.T.</u>
02-21 Maçonnerie – Enduits	SAS LAVAUD BATIMENT	+ 468,82€
03-22 Charpente bois – Bardages – Couverture Zinguerie	Christophe DESTERMES	+ 3.957,06€
05-32 Chauffage – ventilation – plomberie	PECC	+ 980,37€
06-41 Menuiseries extérieures aluminium	INNOVALU	+ 87,00€
08-43 Plâtrerie – Cloisons sèches –	VILLEMONTAIL SAS	+ 253,87€
13-49 Panneaux et cloisons agroalimentaires	EQUIP FROID SAS	- 1.054,36€
	TOTAL	+ 4 692,76 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la réalisation de ces travaux supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché du 28 juin 2022 passé après procédure adaptée.

III – AGRANDISSEMENT ET MISE EN CONFORMITE DE LA CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE- PROLONGATION DE 10 SEMAINES DU DELAI DES TRAVAUX.

Vu les délibérations du 17 juin 2022 et du 5 juillet 2022 portant sur le choix des entreprises,

Vu le règlement de consultation reçu à la préfecture le 4 juillet 2022 et notamment l'article 2 – 2 portant sur la durée du marché et le délai d'exécution porté à 24 semaines à compter de la date mentionnée sur les ordres de services soit à partir du 18 juillet 2022

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de prolonger le délai des travaux de 10 semaines afin de terminer cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de porter le délai d'exécution des travaux pour l'agrandissement et mise en conformité de la cuisine du restaurant scolaire à 34 semaines pour tous les lots.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Séance du vendredi 24 mars 2023

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

Etaient présents : Mesdames Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUILHAGUET, Messieurs Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Eddy COIFFE, Louis FAUCHER, Laurent LEBRAUD, Fabrice REYROLLE et Jérôme GOURCEROL.

Etaient absents avec procuration : Bart THORREE (procuration à Didier MARCELLAUD), Gilles DECONCHAT (procuration à Nicolas DE JESUS)

Etaient absents : Christelle DELL'ISOLA, Frédéric PIDEILL, Simon VIGNAUD.

Secrétaire de séance : Madame Corinne BOUILHAGUET a été désignée en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – HOMMAGE A ROBERT HEBRAS.

Avant le début de l'ordre du jour de la séance consacrée aux comptes administratifs et de gestion, Monsieur le Maire a souhaité que le Conseil municipal rende hommage à **Robert HEBRAS**, dernier témoin du massacre perpétré le 10 juin 1944 à Oradour-Sur-Glane, décédé le 11 février 2023.

Extrait de l'allocution de Monsieur le Maire : « *Gardons en mémoire ses pas d'Homme tournant le dos à la haine, à la violence et à l'intolérance, avançons vers l'avenir, celui de la réconciliation et de l'hommage perpétuel aux 643 victimes de la folie meurtrière commise par d'autres hommes.*

Le 11 février, une figure s'en est allée, nous laissant le flambeau de la grande responsabilité de continuer son travail de passeur de mémoire face aux jeunes générations dans le fracas d'un monde où la guerre est à nouveaux aux portes de l'Europe ».

Une minute de silence a été observée à sa mémoire, en début de séance de Conseil.

II – COMPTES DE GESTION 2022 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022.

Le Conseil Municipal,

- Vu les Comptes Administratifs 2022 du budget communal, de l'assainissement et du lotissement et après les avoir approuvés,
- Vu les Comptes de Gestion 2022 dressés par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Yrieix-La-Perche

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclarent que les Comptes de Gestion 2022 n'appellent aucune observation, ni réserve.

III – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

A) - BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement dépenses : 402.962,32€

Section de fonctionnement recettes : 526.061,78€

Résultat de l'exercice : 123.099,46€

Résultat antérieur : 50.121,49€ R002 du BP 2022

Section d'investissement dépenses : 375.315,77€

Section d'investissement recettes : 388.696,14€

Résultat de l'exercice : 13.380,37€

Résultat cumulé de la section : - 1.366,17€ R001 au Budget 2023.

Restes à réaliser au 31/12/2022

Dépenses : 143.925,32€

Recettes : 165.776,86€

Solde : + 26.851,54€

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

B) - BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement dépenses : 16.149,36€

Section de fonctionnement recettes : 19.624,59€

Résultat de l'exercice : 3.475,23€

Résultat de l'exercice : -20.000,00€

Résultat antérieur : 3.183,93€ R002 du BP 2022

Section d'investissement dépenses : 9.938,18€

Section d'investissement recettes : 13.685,51€

Résultat de l'exercice : 3.747,33€

Résultat cumulé de la section : 6.369,48€ R001 au Budget 2023.

C) - BUDGET LOTISSEMENT

Section de fonctionnement dépenses : 400,00€

Section de fonctionnement recettes : 0,00€

Résultat de l'exercice : -400,00€

Résultat antérieur : -436,73€ R002 du BP 2022

Section d'investissement dépenses : 70.000,00€

Section d'investissement recettes : 50.000,00€

Résultat antérieur : + 26.506,80€

Résultat cumulé de la section : 6.506,80€ R001 au Budget 2023.

IV – AFFAIRES DIVERSES.

- A) – VISITE DE MADAME LA PREFETE.

Monsieur le Maire et Monsieur Nicolas DE JESUS, 2^{ème} Adjoint au Maire ont accueilli Madame **Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Vienne** à la ferme d'**Alexandra et de David LAVAUD, à Lauterie**, vendredi 10 mars 2023. Accompagnée par les services de l'Etat et de la chambre d'agriculture, **Madame la Préfète** est venue constater la bonne mise en œuvre des règles sanitaires liées à l'épidémie de grippe aviaire qui sévit actuellement dans le Pays. Elle a apprécié les mesures mises en œuvre par ce jeune couple d'agriculteurs.

- B) – PYLONE DE TELEPHONIE.

Monsieur Nicolas DE JESUS, 2^{ème} Adjoint au Maire en charge du dossier informe les membres du Conseil municipal que l'implantation retenue est le stade. Les mesures s'achèvent actuellement et le dossier de déclaration de travaux à l'urbanisme va être déposé dans les prochaines semaines. Sa mise en service pourrait être effective avant la fin de l'année 2023. Le dossier de déclaration préalable aux travaux d'implantation du pylône de téléphonie mobile va bientôt être déposé, sa mise en service pourrait être effective avant la fin de l'année 2023.

- C) – SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL A L'ECOLE.

Le service minimum d'accueil des enfants à l'école dont les parents n'ont pas de solution pour les garder lors des mouvements de grèves a été mis en place à trois reprises.

A trois reprises, la Commune a accueilli les enfants des parents n'ayant aucune solution, lors des mouvements de grèves liées à la réforme des retraites.

- D) – NETTOYAGE DU RUISSEAU DE LA GOUTTE.

Les services techniques procèdent actuellement au nettoyage des berges du ruisseau de « la Goutte » sur le tronçon se situant entre les deux lavoirs.

-E) – JOURNAL DE FEVRIER 2023.

Le journal de février a été distribué dans tous les foyers de la Commune en version « papier » et celui-ci est en ligne sur le site de Saint-Jean-Ligoure.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Séance du mercredi 12 avril 2023

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

Étaient présents : Mesdames Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUILHAGUET, Messieurs Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Gilles DECONCHAT, Louis FAUCHER, Laurent LEBRAUD, Fabrice REYROLLE.

Étaient absents avec procuration : Bart THORREE (procuration à Didier MARCELLAUD), Simon VIGNAUD (procuration à Céline CHEYRONNAUD), Eddy COIFFE (procuration à Nicolas DE JESUS)

Étaient absents : Christelle DELL'ISOLA, Frédéric PIDEILL, Jérôme GOURCEROL.

Secrétaire de séance : Madame Céline CHEYRONNAUD a été désignée en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils se sont engagés à contenir l'évolution de la fiscalité locale dans leur profession de foi. Malgré les difficultés liées à la crise, Monsieur le maire propose aux élus de ne pas toucher aux taux de la fiscalité locale. **Pour rappel, les taux n'ont pas augmenté depuis l'année 2008 à Saint-Jean-Ligoure.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir inchangés les taux des trois taxes directes locales et de fixer les taux pour 2023, soit :

Taxe Foncière Bâti :	36.69	qui assurera un produit de	126 397.00 €
Taxe Foncière Non Bâti :	58.61	qui assurera un produit de	69 922.00 €
Taxe Habitation :	14.60	qui assurera un produit de	10 609.00 €
Ce qui assurera un produit fiscal de 206 928.00 €			

II – VOTE DES BUDGETS COMMUNAUX.

A) - BUDGET GENERAL (Budget adopté à l'unanimité)

Section de fonctionnement dépenses : 659.262,95€

Section de fonctionnement recettes : 659.262,95€

Section d'investissement dépenses : 763.699,49€

Section d'investissement recettes : 763.699,49€

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur : 50.121,49€

Exercice 2022 : 123.099,46€

Total : 173.220,95€

Le Conseil décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0€

* affectation complémentaire en réserve (crédit du compte 1068 sur BP 2023 : 0€)

* reste sur excédent de fonctionnement reporté sur BP 2023 (ligne 002 = 173.220,95€)

B) - BUDGET ASSAINISSEMENT (Budget adopté à l'unanimité)

Section d'exploitation dépenses : 23.793,02€

Section d'exploitation recettes : 23.793,02€

Section d'investissement dépenses : 19.797,12€

Section d'investissement recettes : 19.797,12€

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur : 3.183,93€

Exercice 2022 : 3.473,23€

Total : 6.559,16€

Le Conseil décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0€

* affectation complémentaire en réserve (crédit du compte 1068 sur BP 2023 : 0€)

* reste sur excédent de fonctionnement reporté sur BP 2023 (ligne 002 = 6.559,16€)

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

C) - BUDGET LOTISSEMENT (Budget adopté à l'unanimité)

Section de fonctionnement dépenses : 46.330,73€

Section de fonctionnement recettes : 46.330,73€

Section d'investissement dépenses : 50.000,80€

Section d'investissement recettes : 50.000,80€

III – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire présente un tableau reprenant l'historique des subventions accordées aux associations communales et non communales. Il présente une enveloppe globale s'élevant à un montant de **1.800,00€** répartie selon les associations listées ci-dessus :

Il restera 150€ à affecter en cas de besoin.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote concernant l'association de pêche « AAPPMA « Ligoure-Briance »

Nom des bénéficiaires	2023
Comité des fêtes	200
Les Achillées de Saint-Jean	100
ACCA St Jean Ligoure (Sté de Chasse)	100
Coopérative scolaire St Jean Ligoure	100
Association Parents d'élèves	100
AAPPMA "Ligoure-Briance" (Sté de Pêche)	100
Collège de Pierre-Bufferière	100
Syndicat d'élevage Ex Canton Pierre-Bufferière	50
FNACA (anciens combattants d'Algérie)	50
DDEN (Délégués de l'Education Nationale)	50
Prévention routière	50
FNATH	50
GVA (groupement Vulgarisation Agricole)	50
CCJA (jeunes agriculteurs)	50
Amicale Pompiers Pierre-Bufferière	100
Histoire et patrimoine	50
Autour et Détours (expo Gde Guerre)	50
Festival de l'élevage	200
Section féminine du GVA de Pierre-Bufferière	50
Les traileurs de la Briance	50
Reste à affecter si besoin	150

Total subventions

1800 €

IV – TRANSPORT SCOLAIRE- AVENANT N°3 - CONVENTION.

Monsieur le Maire indique au Conseil que depuis la rentrée scolaire 2019-2020 la Région Nouvelle Aquitaine a adopté une nouvelle réglementation du transport scolaire. Les participations des familles étant déterminées selon les dispositions du règlement régional de transport scolaire et définies par tranches.

Par délibération en date du 20 mai 2019, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la compétence transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle grille des participations des familles entrant en vigueur pour les 3 rentrées scolaires prochaines (2023-2024 ; 2024-2025 et 2025-2026), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de prendre en charge l'intégralité du coût des navettes au sein du RPI (soit 30€ par enfant transporté) et de répercuter intégralement aux familles la tarification pour les autres tranches

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la Convention de délégation de la compétence transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine.

V – AFFAIRE DIVERSES.

A) - INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS.

La société BOUYGUES TELECOM (opérateur mobile) contractualise la gestion et l'exploitation des sites points hauts avec une société externe, à savoir, la société CELLNEX France Infrastructures afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou / et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de services. Les conditions d'implantation des antennes relais sont règlementées. La Société CELLNEX envisage l'implantation des antennes relais sur la parcelle ZY30 (L'Ecure de Roche, à l'arrière du stade Jean Laplaud) et demande à la Commune propriétaire une surface de mise à disposition de 200m² destinée à l'installation et l'exploitation d'une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques. Le site accueillera plusieurs opérateurs mobiles. Le projet a déjà été examiné et validé par le Conseil du 14/10/2022. Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de signer une convention portant sur l'occupation de cette parcelle appartenant au domaine privé de la collectivité pour une durée de douze ans, et une redevance annuelle de 1500€ net révisable. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine Public avec la société CELLNEX.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Voici une très belle prise de vue difficile à effectuer avec un magnifique arc-en-ciel.

DÉGATS CAUSÉS AUX RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES AÉRIENS

Être un poteau téléphonique, c'est risqué comme l'a dit un humoriste ! La photo de droite parle d'elle-même : ce poteau a vraisemblablement été victime d'une sortie de route.

Avec l'arrivée de la fibre et de son déploiement « en lignes aériennes », le risque d'une panne n'est pas négligeable. Si vous découvrez une zone où les fils sont décrochés, où un poteau est cassé, où un

boîtier de raccordement est détérioré, signalez l'incident soit au secrétariat de Mairie, ou à **Nicolas DE JESUS**, Adjoint en charge des déclarations de sinistres sur l'application « signal réseaux » dédié aux collectivités. Pour ce faire, vous pouvez soit photographier la plaque d'immatriculation présente sur chaque poteau, soit noter le numéro à six chiffres et indiquer la couleur de l'étiquette (la plupart du temps elle est bleue). Vous nous permettrez ainsi d'être plus réactifs.



Crédit photos : Georges MARTIN



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

CAVURNES AU CIMETIÈRE

Nous en avons parlé lors d'un numéro précédent de « Chabatz d'Entrar » : **quatre cavurnes ont été installées dans le cimetière**, le long du mur Nord, au droit du columbarium.

Chaque cavurne peut recevoir jusqu'à quatre urnes funéraires. Les personnes intéressées n'achètent que la cavurne, contrairement aux caveaux où il est nécessaire d'acheter le terrain et de faire édifier un monument. L'acquisition est perpétuelle.

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR – 8 MAI



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

La cérémonie du souvenir a été conduite par **Céline CHEYRONNAUD**, 1^{ère} Adjointe et **Nicolas DE JESUS**, 2^{ème} Adjoint, Monsieur le Maire étant empêché.

Nos amis porte-drapeaux étaient présents ainsi que des jeunes enfants de la Commune.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR – 8 MAI



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Suivant une tradition désormais établie, nous nous sommes rendus dans les communes voisines et amies de la vallée **de La Ligoure** afin de nous recueillir avec la population de ces deux localités avec lesquelles nous partageons beaucoup... « Vive la République, vive la France ».

INSTALLATION DU FLEURISSEMENT 2023



Depuis plus de vingt ans, des bénévoles participent à l'installation du fleurissement annuel afin de soulager le travail des cantonniers. Tout commence avec quelques aller-retour » chez notre fournisseur « **Le Jardin de Plaisance** », au Vigen. **Olivier ROULIERE** et ses dynamiques équipent préparent leurs plus beaux plants et préconisent des plantes spécifiques à chaque lieu du centre-bourg.

Le plan de fleurissement se décline en plusieurs points. Le premier est la plantation et l'installation de jardinières en bois de Châtaigner. Voici quelques années, nous avons disposé dans différents lieux jusqu'à quarante-neuf jardinières. Les différentes sécheresses ainsi que les conseils du label « Villes et Villages Fleuris » nous ont amené à privilégier « les trouées végétales » au sol, dans les trottoirs. En 2023, seul douze jardinières sont encore présentes. Vous pouvez les voir sur les parapets des ponts et sur la rambarde du pont en bois franchissant le « Ligouret » sur la **Place du 8 mai 1945**.

Avant d'installer les plantes, la préparation du terreau et de certains amendements est indispensable à un apport de nourriture qui donnera ensuite de magnifiques végétaux.



INSTALLATION DU FLEURISSEMENT 2023



Nous avons évoqué les jardinières en bois « hors sol », mais nous disposons également de sept jardinières en pierre dont trois marquant la limite entre le parking de la Mairie et le **parc Jean-Christophe FAURE**. Dans ces bacs profonds, nous disposons un bananier qu'il faut mettre en hivernage chaque hiver. Autour de cette plante exotique au feuillage généreux sont installées des fleurs annuelles qui apportent de la couleur. Pour les trois bacs en pierre situés sur le parvis de la Mairie, l'équipe de jardiniers vous propose des fleurs aux couleurs de notre drapeau National... La République et ses valeurs sont ainsi présentes sous une autre forme ! Il en est de même pour la dernière jardinière à proximité de la sortie de service du secrétariat de Mairie, en façade arrière.



INSTALLATION DU FLEURISSEMENT 2023



Puis, le moment est venu de nettoyer les massifs qui commençaient à être envahis par de « mauvaises herbes ». Quel bonheur durant ces trois journées de recevoir les encouragements de nos concitoyens ! Eulalie est venue admirer le travail en courset n'a pas manqué d'encourager nos valeureux jardiniers de ce weekend prolongé des 18, 19 et 20 mai 2023. Ces massifs ont reçu l'apport d'un terreau spécifique qui devrait donner « un coup de fouet » aux végétaux !



L'équipe de bénévoles présents tout au long de ces journées :

Les adultes : Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUILHAGUET, Céline BLEY, Laurent LEBRAUD, Rémy SENAMAUD, Franck MASSART, Didier MARCELLAUD, Jean-Marc BOUSQUET, notre nouvel employé communal,

Les jeunes : Louise et Lucas BOUILHAGUET, Alizée CARONNE, Aloïs ROUGIER et Maëvan CHEYRONNAUD.

INSTALLATION DU FLEURISSEMENT 2023



L'Avenue des Lignes n'a pas échappé au travail minutieux de notre équipe 2023 !

Dans cet endroit, il y avait beaucoup à faire.

Puis ce fut le tour de **l'Avenue des Tilleuls**. Certaines réservations n'ont bénéficié que d'un désherbage ; les végétaux étant toujours présents et bien enracinés.



INSTALLATION DU FLEURISSEMENT 2023



L'entrée du public de la Mairie a été fleurie par les jeunes ! Nous avons réduit la hauteur des plantes afin de supprimer la gêne que les automobilistes pouvaient rencontrer parfois lorsqu'ils arrivaient de la route de l'Age du Bois. Dans quelques semaines, l'effet produit par l'association des trois couleurs devrait être obtenu. Nous avons la joie et l'honneur d'accueillir prochainement à Saint-Jean-Ligoure Madame la Préfète. Celle-ci appréciera l'attention portée par la commune à l'aménagement paysager qui apaise et détend les promeneurs...

Beau travail les enfants !



La souche qui a été magnifiquement nettoyée et restaurée par les employés communaux n'a pas échappé à l'œil attentif de **Corinne BOUILHAGUET.**



INSTALLATION DU FLEURISSEMENT 2023



La nouveauté de cette année 2023 est à découvrir au lavoir de la Place du 8 Mai 1945. Voici une idée qui trottait dans la tête d'Olivier ROULIERE du Jardin de Plaisance et de Laurent LEBRAUD depuis plusieurs années : des plantes se développant dans les milieux humides ont fait leur apparition entre le bac du lavoir et le ruisseau. Mais rassurez-vous : ce ne sont pas des plantes invasives comme l'on peut hélas en découvrir de plus en plus sur le bord des étangs Hauts-Viennois !



MAISON ET JARDIN DE LA FAMILLE MACAUD

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité de ses membres réunis en séance, l'acquisition de l'immeuble et du jardin de la succession « MACAUD ».

A l'origine, la municipalité était uniquement intéressée par l'achat du jardin.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Suite à une rencontre avec l'agent immobilier en charge de vendre le bien, une proposition financière plus raisonnable a été faite.



MAISON ET JARDIN DE LA FAMILLE MACAUD



La photo de gauche montre la porte d'entrée principale avec son parvis en gazettes.

Crédit photos : Nicolas DE JESUS



A droite, l'ancien accès à l'épicerie (l'escalier a été démolì)

Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Il n'est pas prévu de rénover rapidement cet immeuble idéalement situé à proximité de la Mairie et de la **salle associative « Pradou »**. Après la réalisation des commerces dans l'ancien fournil, il ne restera plus d'immeuble Public pour permettre l'installation de commerçants : cette acquisition le permettra le moment venu. A l'étage et dans les combles, des appartements peuvent être aménagés, permettant à notre collectivité de s'approprier des recettes nouvelles.

En revanche, vos élus vont réfléchir à l'aménagement de l'ancien jardin afin de créer des places de stationnement plus nombreuses car nous en manquons à cet endroit du centre-bourg.



MAISON ET JARDIN DE LA FAMILLE MACAUD



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Ces trois photos montrent le jardin lui-aussi situé au carrefour de la Mairie. La première étape des travaux consistera à nettoyer l'ensemble de la parcelle qui est actuellement quasi recouverte par les ronces et autres végétaux. L'ancien garage a vocation à être démonté afin de dégager la visibilité du carrefour et d'ouvrir une place de centre-bourg.

Une fois le lieu réaménagé, il complètera le parc déjà agrandi voici quelques années avec l'achat de la parcelle où se trouve l'actuel poulailler communal.

La ligne téléphonique aérienne devra être enfouie dans le sol le moment venu.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

CONSEIL DEPARTEMENTAL – REUNION A SAINT-JEAN-LIGOURE



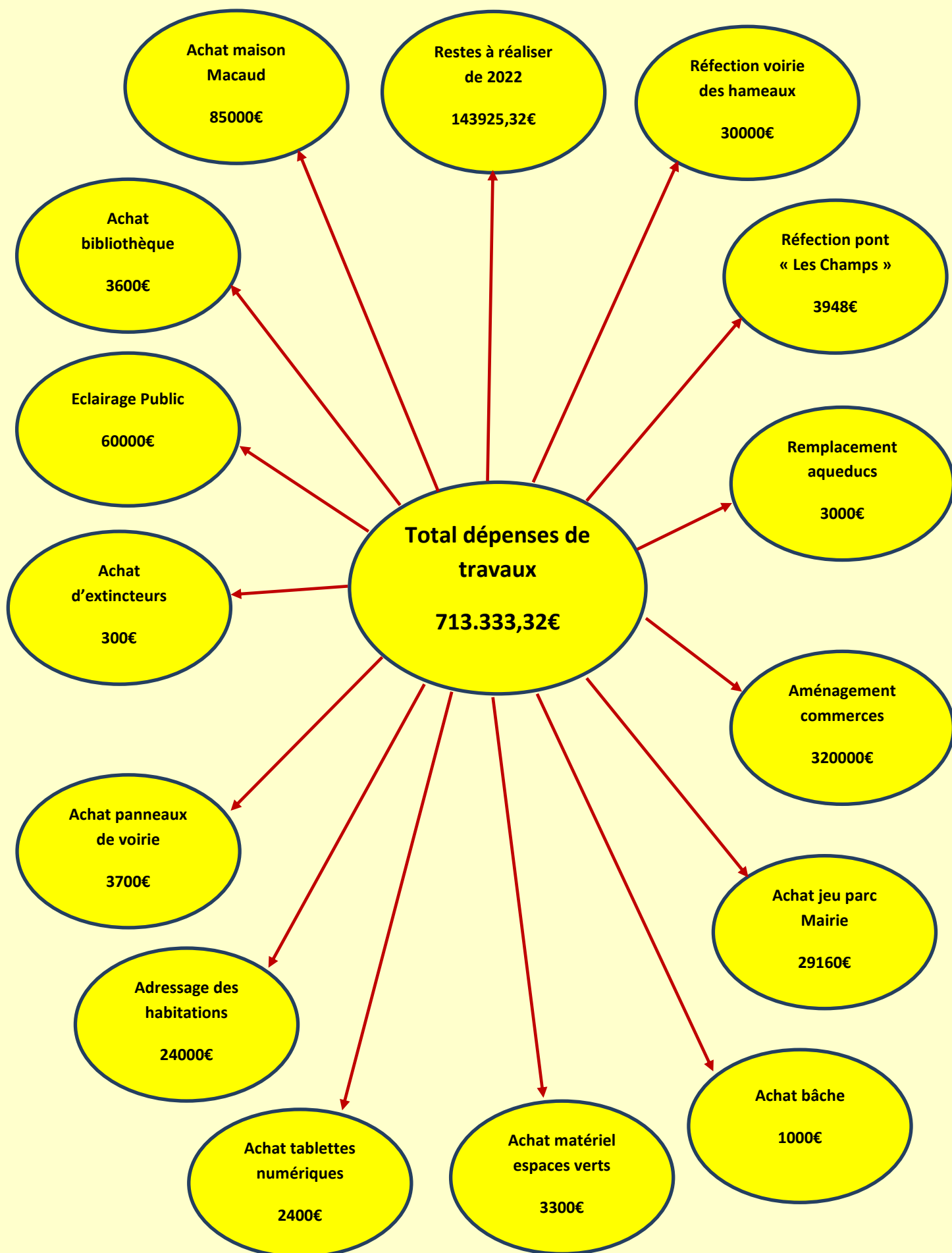
Vendredi 26 mai 2023, la deuxième session des subventions Départementales versées aux communes s'est tenue à la **salle des fêtes de Saint-Jean-Ligoure**. Lors de cette réunion, notre localité s'est vue obtenir une aide financière complémentaire de **5.730,00€**; soit une aide de 30% du coût total de la dépense.

Si l'on ajoute **l'aide financière de la Préfecture**, sur le programme de la **D.E.T.R.**, au même montant, notre opération d'adressage de l'ensemble des habitations sera très bien soutenue par nos partenaires financiers habituels et le reste à charge pour Saint-Jean-Ligoure très convenable.

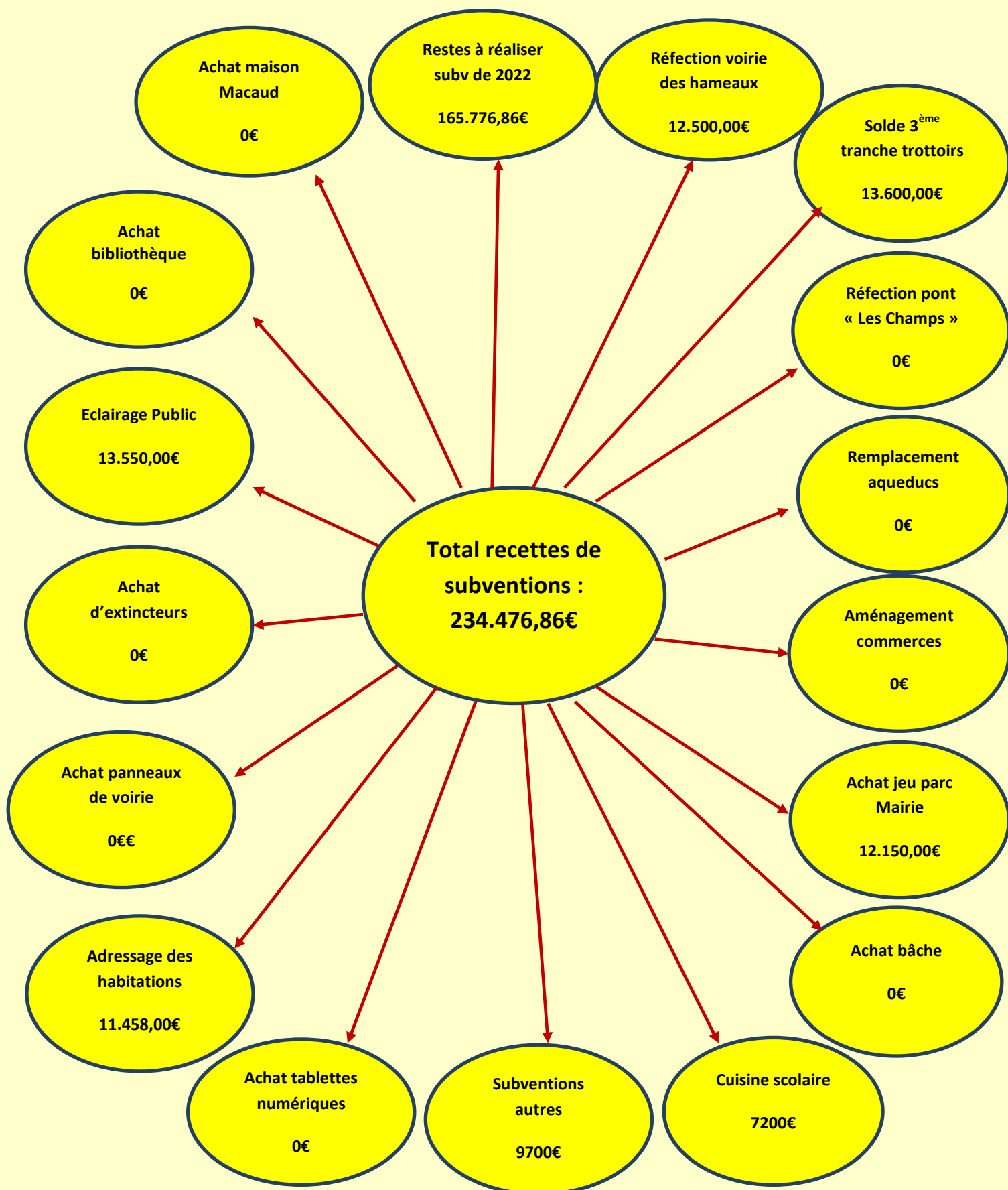
Monsieur le Maire assistait à cette réunion ainsi que **Madame Céline CHEYRONNAUD, 1^{ère} Adjointe au Maire**. En début deséance, notre premier magistrat a effectué une présentation de la dynamique petite commune de Saint-Jean-Ligoure. **Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental** a longuement évoqué le contexte financier très tendu des Départements. Malgré tout, les élus départementaux ont décidé de maintenir au même niveau le soutien financier attribué aux Communes. C'est sans aucun doute, désormais le seul département de métropole à maintenir autant d'aides financières à la cellule de base qu'est la Commune.



TRAVAUX DE 2023 – BUDGET GENERAL – SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES DE TRAVAUX



TRAVAUX DE 2023 – BUDGET GENERAL – SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES SUBVENTIONS



Remarque : les subventions proviennent de l'Etat (D.E.T.R. et D.S.I.L.), du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, et du plan de l'Etat « France relance » pour les cantines scolaires. Les opérations subventionnées peuvent avoir obtenu plusieurs subventions mais elles sont globalisées dans ces bulles. **Seules les subventions obtenues et notifiées au moment du vote du budget figurent en gras. Les autres sont soit parvenues après, ou toujours en attente de notification. Elles devraient avoisiner les 217847€ ; soit un montant total de subventions espéré de 452323.86€. Le montant exact sera communiqué dans le journal d'octobre 2023.**

FACADES ACHEVEES DE LA CUISINE SCOLAIRE

Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Voici les différentes façades achevées de l'extension et de la mise aux normes de la cuisine scolaire. Ci-dessus, l'on aperçoit l'intégration réussie de la partie créée qui « n'écrase pas » le bâtiment de la petite bascule. Depuis la Place, c'est l'accès du personnel et des livraisons. En bas, l'on découvre la façade arrière qui fait face à la garderie municipale. Le raccordement entre la salle de réfectoire et l'extension est parfaitement réalisé, avec une toiture complexe.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

FACADES ACHEVEES DE LA CUISINE SCOLAIRE



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Sur la photo du haut, cette vue semi aérienne restitue bien l'ensemble. La Photo du bas représente la façade vue depuis la route départementale RD15. A l'avenir, des végétaux viendront apporter la touche végétale. La pelouse devra être faite à l'automne prochain, en fonction des aléas climatiques. Une zone de plantes aromatiques est envisagée. Elle pourra être utilisée par le cuisinier pour la préparation de certains plats.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Le Bistrot Saint Jean passera en mode guinguette dès le 9 juin !

3 ans après son ouverture, le Bistrot de St Jean Ligoure parcourt son petit bonhomme de chemin et met en place de nouveaux projets. L'histoire de cinq amis (6 aujourd'hui) qui ont décidé de reprendre le seul commerce de la commune : un bar - restaurant - cave à vins - épicerie et lieu culturel proposant des spectacles, concerts, expositions... pour proposer divers services et activités en milieu rural et dynamiser le territoire.

Le Bistrot St Jean propose depuis son ouverture, en juin 2020, diverses activités : un bar, un restaurant, une cave à vins, une petite épicerie de dépannage et propose tous les vendredis une animation culturelle (concert, spectacle...).

Le Bistrot St Jean propose depuis son ouverture, en juin 2020, diverses activités : bar, restaurant, cave à vins, petite épicerie de dépannage, et propose tous les vendredis une animation culturelle (concert, spectacle...).



Tristan vient de rejoindre l'aventure et l'équipe des cinq co-gérants (Olivier, Sébastien, Jérémy, François et Stéphanie) et des deux salariés en cuisine et service (Romain et Francis). Une nouvelle énergie qui arrive à point nommé avec les nouveaux projets...

Après trois ans de fonctionnement, le Bistrot St Jean a remporté le pari de réunir et fidéliser une clientèle multigénérationnelle de tous les horizons, grâce à la diversité des activités et services proposés. En effet, les habitués du Bistrot apprécient de se retrouver à la table du Bistrot, qui propose une cuisine à la fois traditionnelle et originale, ou lors des événements autour d'un concert, d'un spectacle ou des « gueuletons du Bistrot » (cochon à la broche, soirées côte de bœuf...).

Est alors venue l'idée d'ouvrir une guinguette dans le jardin jouxtant le Bistrot...

Cette envie qui cheminait depuis les débuts dans les esprits de l'équipe verra le jour à partir du 9 juin.

Les usagers du Bistrot seront désormais accueillis dans un cadre verdoyant, au bord du Ligouret avec différents espaces aménagés pour se restaurer, écouter un concert, ou flâner autour d'un café.

Un environnement plus approprié et sécurisé, qui sera ouvert jusqu'à fin août.

D'autres services déjà existants sont en cours de développement, comme la vente à emporter et la livraison gratuite de repas pour les habitants du centre bourg de St Jean Ligoure.

La salle du restaurant et la guinguette du Bistrot sont ouverts aux repas de groupe et autres occasions spéciales, sur demande, et en dehors des jours d'ouverture.

Ouvert du mardi au samedi, et ponctuellement le dimanche, un à deux associés se relaient chaque semaine pour faire vivre cet établissement en milieu rural. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de découvrir ce lieu n'hésitez pas à franchir la porte, vous y serez les bienvenus.e.s

Bistrot St Jean Place du Mai 1945 - 87260 St Jean Ligoure - 05 87 50 30 89 - contact@bistrot-st-jean.fr

Toutes les informations sur nos événements : facebook.com/BistrotSaintJean - (programme juin juillet août disponible à la mairie)

LES GUEULETONS DU BISTROT

Sur réservation

COCHONS À LA BROCHE

LES JEUDIS DE 19H À 21H
À PARTIR DU 29 JUIN

SOIRÉES CÔTE DE BOEUF

VENDREDIS 23 JUIN
21 JUILLET ET 11 AOÛT

MOULES FRITES

TOUS LES SAMEDIS MIDI &
ET DE 19H À 21H LES VENDREDIS
16 JUIN ET 28 JUILLET DE 19H À 21H

LE RESTAURANT

DU MARDI AU VENDREDI 12H :
FORMULE ENTRÉE/PLAT/DESSERT 17.50€

LES SOIRS :

LES JEUDIS : BURGERS & FRITES MAISON
SUR PLACE OU À EMPORTER

COCHONS À LA BROCHE TOUS LES JEUDIS À PARTIR DU 29 JUIN

LES VENDREDIS : LA PLANCHA DU BISTROT OU CÔTE DE BOEUF

LES SAMEDIS MIDI :

MOULES FRITES 16€ OU PIÈCE DU BOUCHER/FRITES 21€
FORMULE ENTRÉE/PLAT/DESSERT 21.50€

LES ANIMATIONS

TOUS LES MOIS

EXPOSITION PHOTOS, PEINTURES...

LES MERCREDIS SOIRS

HAPPY HOUR (18/19H)
DÉCOUVERTE DE JEUX OU TOURNIS
(PALETS, CARROM, FLECHETTES, TAROT...)
ATELIERS, DÉBATS,
DÉGUSTATION DE VINS...

LES VENDREDIS SOIRS :

CONCERT - SPECTACLE - DJ

HONNEUR A NOS AGRICULTEURS

Lors d'une balade, notre photographe s'est arrêté quelques minutes au **hameau de Luret**, le temps de se souvenir de ces femmes et ces hommes « de la terre » à qui nous devons nos beaux paysages bien entretenus. Que penser de la Cour des Comptes qui ne veut plus d'élevage en France !



DEUX PEINTRES EXPOSENT SALLE PRADOU



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Photo de gauche à droite : Sandrine AUDEVARD, Agnès ROUFFY, Didier MARCELLAUD, Anne-Marie CUBERTAFON, Marcel CAFFY, et un visiteur. Photo ci-dessous de gauche à droite : Céline CHEYRONNAUD, 1^{ère} Adjointe et Sandrine AUDEVARD.

Les 27, 28, et 29 mai, La salle associative « Pradou » a accueilli **deux artistes peintres très connus**. Durant trois jours, ces deux passionnés au talent reconnu ont exposé de nombreuses œuvres.



Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Le premier des deux, **Marcel CAFFY** est né en 1944. Il développe très tôt de formidables aptitudes pour le dessin. Marcel a proposé dans de nombreuses villes de France ; mis aussi à l'étranger. C'est un élève de l'atelier **René CAIRE**. **Marcel CAFFY** s'est vu décerner le titre de Maître artisan par le Ministre de la Culture, **Charles HERNU**, à l'âge de 38 ans.

La deuxième artiste n'est autre que **Sandrine AUDEVARD**. Elle est assez connue dans notre petite Commune car elle a participé à plusieurs fêtes de la Saint-Jean où elle a représenté les rues du village. On lui doit un talent fou sur la mise en mouvement des édifices.

DEUX PEINTRES EXPOSENT SALLE PRADOU

Crédit photos : Didier MARCELLAUD



Voici ci-dessus deux œuvres de Sandrine qui mettent en scène notre gare des Bénédictins de Limogessous un jour que vous ne lui connaissez pas.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Au centre de la pièce, sur la table, le public venu régulièrement durant les trois journées a pu admirer le travail de Marcel. Les deux artistes ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé et souhaitent reprendre possession des lieux prochainement.

Notre petite localité est désormais reconnue par la présence de plusieurs musiciens de talent, mais il semble également que l'univers du monde de la peinture veuille s'installer de temps à autre dans notre petit village. Merci aux élus – Céline, Nicolas et Didier qui se sont investis tout au long de ces journées.



COMICE AGRICOLE DU CANTON



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Samedi 25 mars s'est tenu le comice agricole du canton, sur le vaste site de Chabanas, à Pierre-Buffière. Le public nombreux a pu admirer des bêtes d'exception provenant des exploitations locales. Nos amis agriculteurs ont montré leurs animaux d'excellence à la foule de visiteurs venue très nombreuses. L'on notait la présence de la plupart des maires de l'ex canton de Pierre-Buffière.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Sur la photo ci-dessus, on reconnaît **Bertrand FAURE** concentré et « à la manœuvre »



« Honneur à nos agri »

Crédit photos : Nicolas DE JESUS

NETTOYAGE DU RUISSEAU DE « LA GOUTTE »



Voici une belle opération de nettoyage et de restauration des abords du ruisseau qui chemine le long du parc de la Mairie et du pré de la Place du 8 Mai. La continuité des sédiments est ainsi rétablie. Hélas, le débit est anormalement bas en ce début avril, date des travaux effectués avec beaucoup de compétences par notre agent communal **Georges MARTIN**. Au niveau de la cascade, un fascinage de berge devra être réalisé afin de dissimuler le poteau électrique contenant mal la berge.



2^{ème} LANCER D'ESPADRILLE INTERNATIONAL DE SAINT-JEAN-LIGOURE



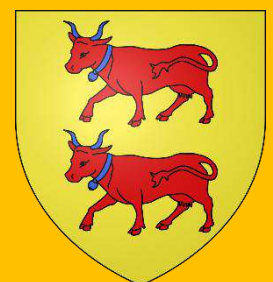
FETE DE
LA SAINT-
JEAN

Dimanche 25 juin,
de 11h à 12h et
de 15h30 à 17h00
Parking de la Mairie

Venez toutes et tous lancer votre espadrille dimanche 25 juin, dans la bonne humeur et sans esprit de compétition ! Les espadrilles sont fournies pour les petits et les grands. Les épreuves seront animées par Julien-Pierre DAUBY, grand spécialiste de cette chaussure ! Vous pouvez d'ores et déjà vous entraîner !



*« T'es pas cap de lancer ton espadrille !
Allez, montre-moi ce que tu es capable de faire ».*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

LA NOUVELLE EQUIPE DU COMITE DES FETES

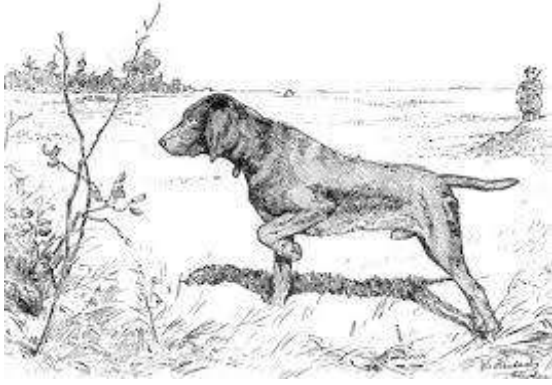
Lors de sa dernière assemblée générale, **le comité des fêtes a renouvelé son équipe dirigeante**. Aux deux membres du bureau sortant sont venus se rajouter trois autres ; tous animés par l'unique volonté de vous apporter des animations et des amusements. Lors de la rédaction de cet article pour « **Chabatz d'Entrar** », ces dynamiques personnes étaient en train de finaliser les animations de notre fête patronale de la « **Saint-Jean** ». En dernière page et en pages intérieures, vous pourrez découvrir les activités auxquelles vous pourrez participer... **Qu'on se le dise, Saint-Jean sera en fête, les 24 et 25 juin prochains et vous en serez les acteurs !**



Sur la photo ci-dessus et de gauche à droite, **Nicolas DE JESUS**, Vice-Président, **Anthony DOUNIEZ**, **Lydie EYMA**, Trésorière, **Emmanuelle CONRADY**, Présidente, et **Lou MORRIET**, Secrétaire.



Pour suivre toute l'actualité du comité des fêtes, rendez-vous sur facebook « comité des fêtes de St-Jean-Ligoure ».



**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
AGREEE
DE SAINT-JEAN-LIGOURE
A.C.C.A.**

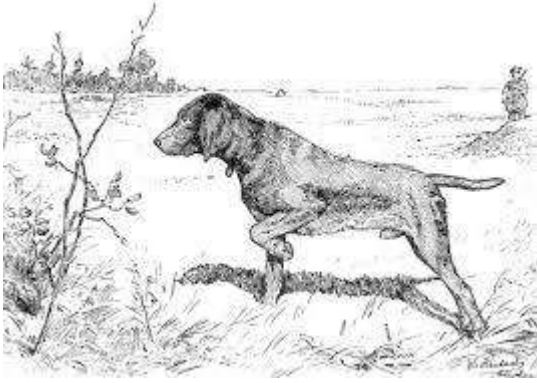
« Amis de la chasse et de nos traditions »,

Quelques lignes pour donner des nouvelles de l'association qui vient de terminer sa saison de chasse et qui déjà prépare la suivante avec tout ce que cela incombe car il nous est demandé de faire toujours plus dans de nombreux domaines sans parler maintenant de certaines missions d'intérêts général et d'utilité publique chose que nos détracteurs oublient souvent de mentionner. Pour nous cette année est particulière car c'est une année d'élection donc plus importante que les années passées car la Loi de 2019 pose le principe du renouvellement intégral du conseil d'administration tous les trois ans de ce fait de nouvelles élections sont nécessaires lors du déroulement de l'assemblée générale afin de désigner les futurs dirigeants de l'A.C.C.A. à noter que plusieurs listes de candidats remplissant les conditions imposées peuvent être déposées au siège de l'association cinq jours avant la date de l'AG qui est affichée en mairie.



Maintenant passons un peu au bilan de la saison passée qui dans son ensemble est restée satisfaisante les finances sont bonnes malgré les temps difficiles que nous traversons en ce moment et qui nous donnent bien du soucis à tous ; quant au gibier sa présence sur le territoire est bonne surtout pour le gros ; chevreuil bien présent nous pouvons l'observer souvent dans les prairies ou sur les bordures de bois et de ce fait pas de problème pour réaliser notre plan de chasse, je rappelle au passage que nous avons un minimum à réaliser dans la gestion de cette espèce, le sanglier, lui aussi reste implanté chez nous et fait l'objet d'une gestion et surveillance attentive afin de limiter les dégâts chez nos agriculteurs nous nous employons souvent à cette tâche qui prend souvent beaucoup de temps pendant et hors saison chasse.

Le petit gibier, lui, reste plus discret et depuis de nombreuses années en dépit des efforts, le manque de couvert, la prédation, les nouvelles méthodes agricoles, les maladies font que son implantation reste aléatoire mis à part le pigeon ramier qui lui



**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
AGREEE**

DE SAINT-JEAN-LIGOURE.

A.C.C.A.

suite, ...

encore cette année a permis pour ceux qui le chassent de réaliser de belles journées.

Je dirai restons optimiste pour l'avenir car parfois la nature reprend ses droits et nous réserve de bonnes surprises respectons la, ne la massacrons pas, pensons à ceux qui nous remplaceront, nous ne sommes que de passage, faisons de sorte de laisser aumieux ce que l'on nous a donné.



Je termine cet article sur un fait marquant et non des moindres qui nous affecte et nous attriste énormément en ce début de printemps, l'**A.C.C.A.** est de nouveau en deuil avec le décès de **Monsieur Gilles VEDRENNE** membre de notre association et qui fut aussi son trésorier par le passé, **Gilles** nous a quitté brusquement en cette fin du mois d'avril, nous présentons nos sincères condoléances à son épouse ainsi qu'à toute sa famille. Nous aurons également une pensée pour nos amis qui sont partis trop tôt ces dernières années, que St HUBERT veille sur eux.

Le Président,

GOURGOUSSE J Claude.



« Ligoure- Briançe »

AAPPMA "LIGOURE BRIANCE"

Siège social

Mairie

87260 SAINT-JEAN-LIGOURE



Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Photo ci-dessus : sculpture faite à la tronçonneuse lors d'une opération de nettoyage de la Briançe par un artiste qui s'ignore : Rémy Sénamaud.



Crédit photos : Didier MARCELLAUD

L'assemblée générale de la société de pêche **A.A.P.P.M.A. « Ligoure – Briançe »** s'est tenue à la salle associative « Pradou ». L'association a présenté son bilan d'activité de l'année passée qui a vu la reprise des activités traditionnelles, mais aussi de nouvelles. L'équipe toujours très motivée va consacrer du temps à la poursuite de l'aménagement de l'étang Royer. Les informations seront transmises par l'application « panneapocket ».



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

La pêche est une pratique relaxante et peu coûteuse : rejoignez-nous !

CHEZ NOS AMIS DE LA VALLEE DE LA LIGOURE



Où se trouve la borne ?
Dans l'immeuble de la
Mairie.



Une borne de télé-médecine à St-Priest-Ligoure !

Décidément, il s'en passe des choses dans la vallée de La Ligoure ! En effet, la Commune de Saint-Priest-Ligoure vient de procéder à l'installation d'une borne de téléconsultation médicale.

Soucieuse de pallier au manque de praticiens dans son secteur, la municipalité a souhaité apporter ce service qui permet d'effectuer un premier



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

diagnostic en présence d'une infirmière. Il est à préciser que cet équipement est ouvert à toute personne qui le désire.

L'appareil est installé dans une pièce récemment rénovée, à l'arrière des locaux administratifs de la Mairie. Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler le secrétariat de Mairie qui vous expliquera comment procéder.



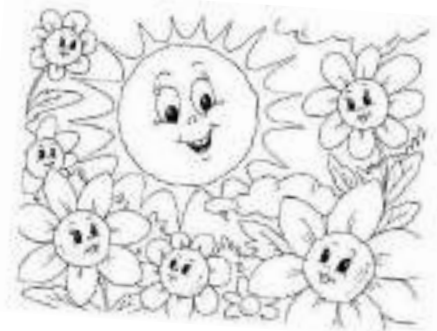
Coin Jeux des Petits



L'ÉTÉ

Colorie les vêtements qu'on ne porte généralement pas en été.

Trace le chemin à parcourir pour rejoindre les fleurs.



Entoure 7 différences sur le deuxième dessin puis colorie le premier dessin.

Deux papillons sont identiques, colorie-les.



Repasse sur les pointillés.

ÉTÉ ÉTÉ ÉTÉ ÉTÉ ÉTÉ



Comment économiser l'eau au jardin potager en période de sécheresse ?



Fruits et légumes assoiffés, sols desséchés... les épisodes de sécheresse battent chaque année des records et font souffrir nos cultures potagères. Comment repenser notre manière de jardiner dans

ce contexte de manque d'eau ? France Serres fait le point sur les astuces pour économiser l'eau au potager, et sur les moyens de réduire la vulnérabilité des plantes au changement climatique.

L'été 2022 et ce début d'année 2023 ont été marqués par une succession de températures record et un déficit pluviométrique historiques en France. Jusqu'à contraindre les autorités à mettre en place des restrictions d'arrosage. Or, les projections climatiques sont pessimistes et prévoient dans l'avenir la multiplication des périodes de sécheresse. Peut-être même dans des proportions dramatiques, puisque de récentes études montrent qu'une hausse de 1,5°C de la température globale pourrait entraîner des sécheresses qui se prolongeraient pendant trois ans !

Comment, dès aujourd'hui, adapter l'usage de l'eau au potager pour faire face à des périodes de sécheresse plus fréquentes, plus longues et plus intenses ? Pour y répondre, cet article passe en revue les meilleures astuces issues de la permaculture et quelques techniques déjà mises en œuvre par les agriculteurs des pays arides.

Une hausse de 1,5°C de la température globale pourrait entraîner des sécheresses qui se prolongeraient pendant trois ans.

Arroser efficacement sans gaspiller d'eau

Plus l'eau se raréfie, plus il est important d'arroser efficacement. Choisir le bon système d'arrosage et le bon moment pour le faire vous permettra d'arroser sans excès et ainsi de mieux gérer la ressource en eau.

1) Récupérer davantage l'eau de pluie

L'installation d'un récupérateur d'eau de pluie est une pratique qui relève du bon sens et rares sont les jardiniers qui n'en possèdent pas. Face aux restrictions d'arrosage, c'est même devenu un équipement indispensable, à la fois écologique et économique, qui vous permettra de continuer à arroser votre potager même l'été en période de canicule.

Maison, cabane de jardin, garage... vous pourrez installer votre citerne sur n'importe quelle descente de gouttière de façon à augmenter vos capacités de stockage en eau. Veillez juste à entretenir régulièrement les conduites et à installer une grille pour éviter l'accumulation de feuilles.



Pour récolter l'eau de pluie, il suffit d'installer un récupérateur alimenté par une descente de

2) Investir dans un système de micro-irrigation



Combinaison d'un système de micro-irrigation et un paillis pour économiser d'énormes quantités d'eau.

Évitez d'arroser avec des systèmes d'aspersion qui sont la méthode la plus gourmande en eau. Optez plutôt pour un simple arrosoir en veillant à arroser les plantes à leur pied, ou investissez dans un système de micro-irrigation plus économe encore.

Les dispositifs d'arrosage automatiques par micro-irrigation sont pratiques pour vous épargner de longs arrosages manuels. De plus en plus performants, ces systèmes sont bien adaptés aux variétés à racines de surface comme les salades ou les fraisiers.

Parmi les dispositifs de micro-irrigation, listons les goutte-à-goutte, les tuyaux microporeux ou les micro-asperseurs. S'ils peuvent être programmés précisément, y compris lorsque vous partez en vacances, ils offrent l'inconvénient de devoir être entretenus afin d'éviter qu'ils ne se bouchent.

3) Arroser au bon moment

En automne et au printemps, lorsque les nuits sont fraîches, arrosez de préférence le matin. Vous éviterez ainsi de générer une humidité trop importante la nuit. À l'inverse, en période de fortes chaleurs, privilégiez la fin de journée environ deux heures avant le coucher du soleil, de façon à éviter la perte d'eau par évaporation.

4) Suivre les précipitations

Adaptez l'arrosage en tenant compte de la pluie tombée les jours précédents ou prévue dans les 15 jours à venir. Vous éviterez ainsi d'avoir à puiser dans vos réserves d'eau inutilement.

5) Arroser lorsque les plantes sont actives

Nous avons parfois tendance à gaver les plantes en eau sans trop réfléchir. Or, les fruits et légumes n'absorbent que la quantité d'eau dont ils ont besoin. Toute eau versée en excès sera une eau perdue. Mais irriguer avec un minimum de gaspillage d'eau passe aussi par un arrosage lorsque les plantes en ont le plus besoin dans la journée. C'est à dire lorsqu'elles sont les plus actives : le matin après le lever du soleil et au plus tard deux heures avant son coucher et pas forcément tous les jours. Hors période de fructification, vous ne devrez arroser que les plantes qui en ont véritablement besoin et manifestent un manque d'eau.

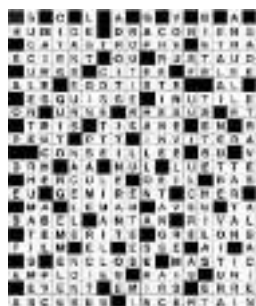
6) Adapter l'arrosage au cycle de développement des plantes

Certains stades de développement des plantes nécessitent beaucoup d'eau, comme au moment de la production des fruits. Arroser autant des plantes lors de la croissance des feuilles que durant le développement des fruits est une erreur, et revient à gaspiller une eau qui pourrait manquer plus tard.

Conclusion : *Pour économiser au maximum l'eau au potager et au jardin, ne vous contentez pas de moins arroser ; misez sur les espèces de plantes les plus sobres et adaptez votre manière d'arroser aux besoins de chaque variété et en espaçant les arrosages. Enfin, augmentez la capacité du sol à absorber l'eau puis à conserver cette précieuse ressource en évitant son évaporation trop rapide. Pour cela, adoptez les bons gestes : binage du sol, paillage de surface et protection contre le vent desséchant.*

MOTS FLÉCHÉS

Solutions
des jeux
des grands



SUDOKU

6	5	7	9	4	1	2	3	8
1	2	3	6	5	8	9	4	7
8	9	4	2	3	7	6	5	1
7	6	5	1	2	3	4	8	9
2	3	1	8	9	4	5	7	6
9	4	8	7	6	5	1	2	3
5	1	2	3	7	6	8	9	4
3	8	9	4	1	2	7	6	5
4	7	6	5	8	9	3	1	2

8									
3	4								
1	2	9							
4	8	5	6						
7	6	2	9	5					
9	3	1	4	8	7				
5	7	8	3	6	1	2			
2	1	4	5	7	9	6	3		
6	9	3	2	4	8	5	7	1	

Adresses utiles

**SAINT-JEAN
LIGOURE**

une commune riche d'histoire(s)

Commerces



Le Bistrot St Jean

CAFÉ, RESTAURANT, CAVE À VIN, ÉPICERIE
Stéphanie ALLONEAU
Place du 8 Mai 1945
Tél. 05 87 50 30 89
contact@bistrot-st-jean.fr

Producteurs



Œufs bio

M. & Mme LAVAUD
Lieu dit Lauterie
Tél. 05 55.00.65.85



Volailles traditionnelles

Sylvie FRUGIER
Lieu dit Légonie
Tél. 05.55.00.69.46

Artisans

Menuisier Ebéniste



« Lo' Talhier »
Laurent PAROT
Lieu dit Chabreloute
Tél. 05.55.00.45.90



MTS Rénovations

Daniel FAUGERAS
Lieu dit Samie
Tél. 06.99.71.24.40



Entretien Parcs et Jardins

Gilles Martin
Lieu dit Le Pertuis
Tél. 06.81.91.36.07



Terrasse – Parquet – Ouvrage bois

“Happy Deck”
Yannick LAMBROS
Lieu dit Les Vigeries
Tél. 06.28.93.18.78



Travaux agricoles

Aline GOURCEROL
Lieu dit Le Puy Lapause
Tél. 05.55.00.94.60



Écuries

Karine ROUX
Lieu dit La Cipièrre
Tél. 06.22.38.17.97



Chenil, Pension, dressage, vente

Laurick MAUDET
La Grande pièce
Tél. 05.55.00.94.18

Adresses utiles

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoire(s)

Gardiennes agréées



Isabelle BERRUELLE
Tél. 05.55.00.44.86

Carine BOUSQUET
Tél. 06.10.36.31.71

Laurence DEGEORGES
Tél. 07.77.07.08.28

Local communal de Santé et Bien-être



Infirmières

Lucie BRUN
Tél. 06.34.31.71.07



Bien-être et détente

Les 3 clefs de GaYa - Gay Vanessa
Tél. 06.87.94.21.50



Diététicienne

Pauline COURTOIS
Tél. 06.43.33.52.74 *sur RDV*

Associations



A.C.C.A. (Société de chasse)

Président : Jean-Claude
GOURGOUSSE
Tél. 06.79.69.89.32.



AAPPMA « Ligoure-Briance »

(Société de Pêche)
Président : Didier MARCELLAUD
Tél. 05.55.00.95.27



Comité des Fêtes

Présidente : Emmanuelle CONRADY
Tél. 07.89.95.50.08



Parents d'élèves

Président : David ROBINE
Tél. 06.07.78.64.72



Les Achillées de St Jean

Ass. Les Amis des fleurs
(Fleurissement)
Président : Laurent LEBRAUD
Tél. 06.03.38.30.82

Tourisme



Gîte de Richebourg

Mr SENAMAUD
Lieu-dit « Richebourg »
Tél. 06.50.23.93.11



Visite guidée du Bourg

Anne-Marie CUBERTAFON
Tél. 06.88.29.87.89
Gratuite sur réservation

Les services communaux

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi,
de
8h50 à 12h00
et
13h40 à 16h20

Tél. : **05.55.44.76.46**

GARDERIE MUNICIPALE

Lieu groupe scolaire : 09.67.82.76.46

Vos interlocuteurs :

Aurélien Raineix, Véronique Chamontin

Personnels encadrants :

**Aurélien Raineix, Véronique Chamontin,
Annie Petit**

Le matin de 7h00 à 8h40

Le soir de 16h20 à 19h00

Coût : 1.70€ le matin, 1.70€ le soir

CANTINE SCOLAIRE

Lieu groupe scolaire :

05.55.44.76.46

Votre interlocuteur :

Aurélien Raineix

Personnels encadrants :

Aurélien Raineix, Annie Petit

Coût :

- **2.75€** par repas et par enfant
- **4.30€** par repas et par adulte

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau :

1.60€/m³

Taxe raccordement au réseau
d'assainissement collectif des
maisons neuves : **2000€**

CIMETIERE

Les concessions :

- Terrain commun : **10€/m²**
- Concession trentenaire : **25€/ m²**
- Concession cinquantenaire : **40€/ m²**
- Concession perpétuelle : **100€/ m²**

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location
des cases.

- Pour une durée de 15 ans : **300€**
- Pour une durée de 30 ans : **500€**
- Redevance d'ouverture : **30€**

Le caveau communal :

- Pendant les six premiers mois : **gratuit**
- Jusqu'à 12 mois : **100€/mois**
- Au-delà : **300€/mois**

Le jardin du souvenir : redevance unique
de **200€**

Remarque : les particuliers et les
entreprises qui sont amenés à intervenir
pour des travaux de nettoyage de caveau,
de construction ou de rénovation de
sépultures doivent auparavant informer le
secrétariat de mairie et s'acquitter d'une
redevance de **30€**.

LOCATION

SALLE DES FETES

Location habitants commune :

- Salle des Fêtes seule : **100€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **120€**
- Option chauffage : + **30€**

**Location habitants hors commune
et entreprises :**

- Salle des Fêtes seule : **230€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **250€**
- Option chauffage : + **30€**
(du 15 octobre au 15 avril)

Location associations commune :

- Salle des Fêtes seule : **gratuit**
- Salle des Fêtes et cuisine : **gratuit**
- Option chauffage : **gratuit**

**Conditions à remplir pour utiliser
les locaux :**

- **Fournir une attestation d'assurance** (particuliers, associations
et entreprises).
- **Verser une caution** par chèque
du montant total de la location.
Celui-ci sera restitué après
paiement.
- **Remarque :**
**en cas de dégradation, le coût
réel du matériel sera facturé**
aux personnes ayant loué les
locaux. Si les locaux sont
restitués sans nettoyage, celui-ci
sera facturé **200€**.

*Ces tarifs sont susceptibles d'être
modifiés par délibération du
conseil municipal qui seule fait foi.*

Vie Pratique

SAINT-JEAN
LIGOURE

La Mairie

Votre interlocutrice : **Catherine Méchain**

Petit rappel : l'entrée s'effectue côté départementale et non côté parc.

Maire : D. MARCELLAUD

06 17 21 59 74 - icosdidier@hotmail.fr

Permanence le samedi matin

1^{ère} Adjointe : Céline Cheyronnaud

06 48 85 09 82 - cheyronnaud@orange.fr

2^{ème} Adjoint : Nicolas De Jesus

06 34 51 17 52 - dejesusnicolas@ymail.com



Site internet:

www.saintjeanligoure.fr



Application « Panneapocket »

Suivez toute l'actualité de la commune

Responsable de la communication :

Nicolas De Jesus

La déchetterie à Nexon



Horaires d'ouverture

Du Mardi au Samedi :

9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h15



06 20 91 21 45

- La collecte des ordures ménagères est effectuée **un mardi sur deux** chaque mois.

- Il faut également bien penser à trier vos ordures ménagères et déposer à l'éco-point du bourg les déchets recyclables.

Remarque : si vous n'avez pas encore de carte d'accès au site, s'adresser à la personne s'occupant de la déchetterie qui vous en délivrera une.



Journal municipal « Chabatz d'entrar » distribué 3 fois par an, il vous informe de l'actualité de la commune.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Didier Marcellaud, directeur de la publication,

Céline Cheyronnaud, Nicolas de Jesus, Catherine Méchain, Lucas de Jesus, Jean-Claude Gourgousse, Georges Martin, Christelle Bobeau, le comité des fêtes, Anne Ratinaud.



Avenue des Tilleuls
87260 Saint Jean Ligoure

Mail : mairiesaintjeanligoure@orange.fr

☎ 05 55 00 61 83



Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h00 à 18h00

Vendredi au Samedi : de 9h00 à 12h00

Les Gendarmeries

de notre zone géographique :



Horaires d'accueil

Pierre-Bufferière :

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 8h00 à 12h00

Saint-Germain-Les-Belles :

Vendredi de 8h00 à 12h00

Solignac :

Lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

La Poste de Pierre Bufferière

☎ 05 55 00 98 54



Assistante sociale

Permanence Mercredi 9h/12h

A **Pierre-Bufferière** - 4 ter Av. de Toulouse

Laurence MOCAER

☎ 05 55 30 11 98





FETE DE LA SAINT-JEAN

SAINT-JEAN-LIGOURE 24 & 25 JUIN

La soirée du **SAMEDI 24**

Apéro Concert avec BalàSam à partir de 18h

Repas 16 € - Réservation au 07 89 95 50 08

(melon/jambon - gratin dauphinois maison / côte de porc - fromage - flognarde - apéritif offert)

Feu d'artifice - Feu de la St-Jean



La journée du **DIMANCHE 25**

Concours des peintres dans les rues

Concours des mini-dessinateurs

Manège musical le Circophone

Caricaturiste Ali Hamra

Véhicules d'époque

Concours Lancer d'espadrilles

Animation pêche

